

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Délibération n°2026.07.133.B

Subventions culturelles 2026 : Modification du montant de l'attribution d'une subvention à l'association « Les InsolAntes »

LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 juillet 2026

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Samantha LANDREAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_133b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.07.133.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

SUBVENTIONS CULTURELLES 2026 : MODIFICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES INSOLANTES »

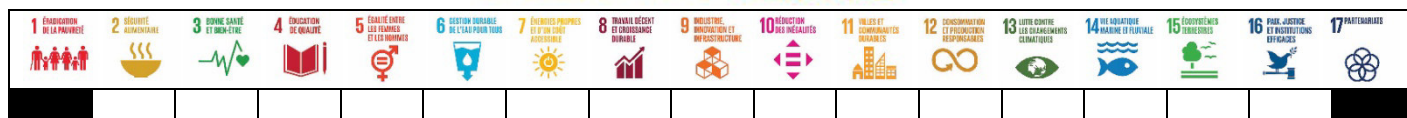
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture

ODD 17 : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, dialogue territorial

Par délibération n°031.B du 26 février 2026, le bureau communautaire a accordé à l'association « Les InsolAntes » une subvention de 5 000 € afin de soutenir l'organisation de l'édition 2026 de son festival, initialement prévue sur deux journées, les 10 et 11 juillet 2026.

Conformément aux modalités de versement prévues, GrandAngoulême a procédé au règlement d'un premier acompte de 2 500 €.

Cependant, l'association « Les InsolAntes » a informé la collectivité que l'édition 2026 du festival se tiendra finalement sur une seule journée. Cette modification implique une révision du montant de l'aide attribuée, celui-ci ayant été calculé sur la base d'une manifestation organisée sur deux jours.

Dans ces conditions, il est proposé de ramener le montant de la subvention à 3 500 €.

La ville d'Angoulême, partenaire financier de la manifestation, apportera une contribution d'un montant équivalent.

Sous réserve de la tenue effective de la manifestation et de la transmission des pièces justificatives requises, le solde restant à verser s'élèvera à 1 000 €.

Il est rappelé que ne peut pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_133b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

Je vous propose :

DE MODIFIER le montant attribué à l'association « Les InsolAntes » et de le ramener à 3 500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la présente délibération.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_133b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026